



XXXIV^e SESSION
Québec, 4 au 7 juillet 2008

Réseau des femmes parlementaires

* * *

**Suivi de la mise en oeuvre
de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination
à l'égard des femmes (CEDEF)**

par

Mme Lise THERIAULT
(Québec)

Madame la Présidente, chères collègues,

Lors de la réunion de Libreville, en juillet 2007, nous avons dressé un bilan positif des actions posées par le Réseau des femmes parlementaires pour faire connaître et appliquer la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (CEDEF). Les séminaires tenus et les rapports présentés par ma prédécesseure, Mme Francine Gaudet, ont bénéficié à un grand nombre de femmes parlementaires de l'espace francophone. Il apparaît que le suivi de la mise en œuvre de la CEDEF sera toujours au cœur des préoccupations du Réseau. Pour cette raison, et tel qu'il a été discuté lors de la dernière réunion, je présenterai de façon annuelle aux membres du Réseau des femmes un suivi de la mise en œuvre de la CEDEF.

Comme vous le savez, la CEDEF est un outil puissant à la disposition des parlementaires pour mettre fin aux différentes formes de discriminations subies par les femmes et pour faire la promotion de l'égalité, essentielle au développement de nos sociétés. La Convention vise précisément à supprimer toute attitude et pratique, toute exclusion ou préférence fondées sur le sexe, ayant pour effet de défavoriser les femmes et de leur faire subir de mauvais traitements. Elle constitue le principal instrument international en matière de droits des femmes et rassemble en un seul instrument juridiquement contraignant, des dispositions prescrivant l'élimination de la discrimination fondée sur le sexe dans le respect des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

À titre de rappel, la CEDEF a été adoptée le 18 décembre 1979 par l'Organisation des Nations Unies et elle est entrée en vigueur le 3 septembre 1981. Son protocole facultatif est entré en vigueur le 22 décembre 2000 dans le but de favoriser un plus grand respect des dispositions de la Convention.

À ce jour, le nombre d'États parties à la Convention est de 185. Cela représente plus de 90 % des pays membres des Nations Unies et 100 % des pays de la Francophonie. Par ailleurs, on compte 90 États parties au Protocole facultatif à la CEDEF.

Vous trouverez à l'annexe 1 de ma présentation un tableau de l'état des signatures et ratifications de la CEDEF et de son Protocole facultatif par les États des sections membres, associées et des observateurs de l'APF. Comme je l'ai mentionné, tous les États de la Francophonie sont aujourd'hui parties à la Convention.

Toutefois, il importe de rappeler que parmi l'ensemble des traités internationaux en matière de droits humains, la CEDEF est l'un de ceux qui enregistre le plus grand nombre de réserves et pour lequel les réserves vont le plus souvent à l'encontre des droits énoncés. En effet, si certaines réserves sont surtout d'ordre procédural, plusieurs touchent l'article 2 sur les obligations, l'essence même du traité, et d'autres portent sur des domaines cruciaux tels le droit de la famille, la capacité juridique et la citoyenneté. Le tableau à l'annexe 1 fait également état des pays qui ont émis des réserves à la CEDEF. Treize de nos États respectifs ont émis de telles réserves.

En ce qui concerne le Protocole facultatif à la Convention, aucun État des sections membres, associées et des observateurs de l'APF n'y a adhéré depuis notre dernière réunion, à Libreville, en juillet 2007. Actuellement, 22 d'entre eux sont parties au Protocole, le plus récent à y avoir adhéré étant celui du Vanuatu, le 17 mai 2007.¹

La mise en oeuvre de la CEDEF est supervisée par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, qui a pour mission d'examiner les progrès qu'accomplissent les États parties dans l'application de la Convention. En fait de suivi, les États parties doivent produire un rapport au plus tard un an après avoir adhéré à la Convention, puis tous les quatre ans, ou à la demande du Comité.

¹ <http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/protocol/sigop.htm> (Consulté le 16 juin 2008)

Ces rapports périodiques doivent présenter l'ensemble des mesures adoptées pour donner effet aux dispositions de la Convention dans l'État partie. Vous trouverez à l'annexe 2 de ma présentation un tableau des derniers rapports soumis en vertu de la CEDEF. Depuis notre réunion de juillet 2007, 8 sections membres, associées ou observateurs de l'APF ont remis des rapports qui ont été examinés par le Comité. Il s'agit du Burundi, de la France, de la Guinée, du Liban, du Luxembourg, du Maroc, de la Hongrie et de la Lituanie. Je vous invite à consulter ces rapports, disponibles sur le site Internet de l'Organisation des Nations Unies.² L'adresse se trouve en bas de page de ma présentation.

Enfin, au regard de nos efforts pour combattre la discrimination et la violence à l'égard des femmes, j'aimerais aujourd'hui attirer votre attention sur une situation particulière, rapportée abondamment dans les médias et qui interpelle vivement le Réseau des femmes parlementaires de la Francophonie. Il s'agit de la situation des femmes et des enfants en République démocratique du Congo (RDC). Comme vous le savez, depuis la reprise des hostilités, en août dernier, la mission des Nations Unies en RDC rapporte une importante recrudescence des viols, de la violence à l'égard des femmes et du recrutement de jeunes enfants. La rapporteure spéciale de l'ONU dénonce le silence de la communauté internationale face à cette situation qu'elle décrit comme l'une des pires au monde. En effet, malgré les avancées sur le plan politique, on parle encore aujourd'hui d'un usage systématique et généralisé du viol et de la violence à l'égard des femmes.

Face à cette situation tragique, et considérant que la section de la République démocratique du Congo a été réintégrée à l'APF en juillet 2007, le Comité directeur du Réseau des femmes réuni à Bruxelles, en février dernier, a souhaité adopter une déclaration. Ce qu'il a fait, en adoptant à l'unanimité la « Déclaration concernant les violences à l'égard de la population civile à l'Est de la République démocratique du Congo (RDC) », qui a été reprise par la Commission politique réunie à Strasbourg, en

² Division des Nations Unies pour l'avancement des femmes : <http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/reports.htm>

avril dernier. La déclaration adoptée par le Comité directeur a été placée à l'annexe 3 de ma présentation.

Par cette déclaration, le Comité directeur du Réseau des femmes dénonce tout particulièrement les violences sexuelles à l'égard des femmes et des enfants utilisés dans ce conflit comme arme de guerre. Le Comité directeur s'engage également à sensibiliser l'ensemble des sections de l'APF, à attirer l'attention des gouvernements respectifs de ses sections et de la communauté internationale pour que tous les moyens soient mis en œuvre afin de parvenir le plus rapidement possible à une situation pacifiée, à l'arrêt des massacres et sévices ainsi qu'à une prise en charge des victimes.

Je vous invite donc à prendre connaissance de cette déclaration et à vous joindre à nous dans cet effort de sensibilisation.

Je vous remercie de votre attention.

ANNEXE 1

État des signatures et des ratifications de la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et de son Protocole facultatif*

SECTIONS MEMBRES, ASSOCIÉES ET OBSERVATEURS DE L'APF

SECTIONS MEMBRES	CEDEF	RÉSERVES	PROTOCOLE FACULTATIF
Belgique	Signature et ratification		Signature et ratification (17/06/2004)
Bénin	Signature et ratification		Signature (20/05/2005)
Burkina Faso	Signature et ratification		Signature et ratification (10/10/2005)
Burundi	Signature et ratification		Signature (13/11/2001)
Cambodge	Adhésion		Signature (11/11/2001)
Cameroun	Adhésion		Adhésion (07/01/2005)
Canada	Signature et ratification		Adhésion (18/10/2002)
Cap-Vert	Adhésion		
Comores	Adhésion		
Congo	Signature et ratification		
Côte d'Ivoire (section non reconnue internationalement)	Signature et adhésion		
Égypte	Signature et ratification	X	
France	Signature et ratification	X	Signature et ratification (09/06/2000)
Gabon	Signature et ratification		Adhésion (05/11/2004)
Guinée	Signature et ratification		
Guinée-Bissau	Signature et ratification		Signature (12/09/2000)
Guinée-Équatoriale	Adhésion		
Haïti	Signature et ratification		
Laos	Signature et ratification		

SECTIONS MEMBRES	CEDEF	RÉSERVES	PROTOCOLE FACULTATIF
Liban	Adhésion	X	
Luxembourg	Signature et ratification	X	Signature et ratification (01/07/2003)
Madagascar	Signature et ratification		Signature (07/09/2000)
Mali	Signature et ratification		Adhésion (05/12/2000)
Maroc	Adhésion	X	
Maurice	Adhésion	X	Signature (11/11/2001)
Mauritanie	Adhésion	X	
Monaco	Adhésion	X	
Niger	Adhésion	X	Adhésion (30/09/2004)
République arabe syrienne	Adhésion	X	
République centrafricaine	Adhésion		
République démocratique du Congo	Signature et ratification		
Rwanda	Signature et ratification		
Sénégal	Signature et ratification		Signature et ratification (24/05/2000)
Seychelles	Adhésion		Signature (22/07/2002)
Suisse	Adhésion	X	Signature (15/02/2007)
Tchad	Adhésion		
Togo	Adhésion		
Tunisie	Signature et ratification	X	
Vanuatu	Adhésion		Adhésion (17/05/2007)
Vietnam	Signature et ratification	X	

SECTIONS ASSOCIÉES	CEDEF	RÉSERVES	PROTOCOLE FACULTATIF
Albanie	Adhésion		Adhésion (23/06/2003)
Andorre (Principauté d')	Adhésion		Signature et ratification (14/10/2002)

SECTIONS ASSOCIÉES	CEDEF	RÉSERVES	PROTOCOLE FACULTATIF
Bulgarie	Signature et ratification		Signature et ratification (20/09/2006)
Ex-République Yougoslave de Macédoine	Succession		Signature et ratification (17/10/2003)
Hongrie	Signature et ratification		Adhésion (22/12/2000)
Moldavie	Accession		
Pologne	Signature et ratification		Adhésion (22/12/2003)
Roumanie	Signature et ratification		Signature et ratification (25/08/2003)

OBSERVATEURS	CEDEF	RÉSERVES	PROTOCOLE FACULTATIF
Arménie	Adhésion		Adhésion (14/09/2006)
Georgie	Adhésion		Adhésion (30/07/2002)
Lettonie	Adhésion		
Lituanie	Adhésion		Signature et ratification (05/08/2004)
République Tchèque	Succession		Signature et ratification (26/02/2001)

Sources : <http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/states.htm> (2008/06/16)
<http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/protocol/sigop.htm> (2008/06/16)

ANNEXE 2

Derniers rapports soumis en vertu de la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)*

SECTIONS MEMBRES, ASSOCIÉES ET OBSERVATEURS DE L'APF

SECTIONS MEMBRES	DERNIERS RAPPORTS SOUMIS	EXAMEN PAR LE COMITÉ DE L'ONU ³
Belgique	Troisième et quatrième rapports combinés	27 ^e Session (2002)
Bénin	Premier au troisième rapports combinés	33 ^e Session (2005)
Burkina Faso	Quatrième et cinquième rapports combinés	33 ^e Session (2005)
Burundi	Deuxième au quatrième rapports combinés	40 ^e Session (2008)
Cambodge	Premier au troisième rapports combinés	34 ^e Session (2006)
Cameroun	Rapport initial	23 ^e Session (2000)
Canada	Cinquième rapport Sixième et septième rapports combinés	28 ^e Session (2003) Rapports remis, examen à venir
Cap-Vert	Premier au sixième rapports combinés	36 ^e Session (2006)
Comores	Aucun	
Congo	Premier au cinquième rapports combinés	28 ^e Session (2003)
Côte d'Ivoire (section non reconnue internationalement)	Aucun	
Égypte	Troisième au cinquième rapports	24 ^e Session (2001)
France	Sixième rapport	40 ^e Session (2008)
Gabon	Deuxième au cinquième rapports	32 ^e Session (2005)
Guinée	Troisième au sixième rapports combinés	39 ^e Session (2007)
Guinée-Bissau	Aucun	
Guinée-Équatoriale	Quatrième et cinquième rapports combinés	31 ^e Session (2004)
Haïti	Aucun	
Laos	Premier au cinquième rapports combinés	32 ^e Session (2005)

³ Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – Nations unies.

N.B. Les rapports doivent être soumis dans l'année qui suit l'entrée en vigueur de la Convention dans un État donné, puis tous les quatre ans par la suite.

SECTIONS MEMBRÉS	DERNIERS RAPPORTS SOUMIS	EXAMEN PAR LE COMITÉ DE L'ONU
Liban	Troisième rapport	40 ^e Session (2008)
Luxembourg	Cinquième rapport	40 ^e Session (2008)
Madagascar	Rapport initial	13 ^e Session (1994)
Mali	Deuxième au cinquième rapports	34 ^e Session (2006)
Maroc	Troisième et quatrième rapports	40 ^e Session (2008)
Maurice	Troisième au cinquième rapports combinés	36 ^e Session 2006
Mauritanie	Rapport initial	38 ^e Session (2007)
Monaco	Aucun	
Niger	Premier et deuxième rapports	38 ^e Session (2007)
République arabe syrienne	Premier rapport	38 ^e Session (2007)
République centrafricaine	Aucun	
République démocratique du Congo	Quatrième et cinquième rapports combinés	36 ^e Session (2006)
Rwanda	Troisième rapport	12 ^e Session (1993)
Sénégal	Deuxième rapport	13 ^e Session (1994)
Seychelles	Aucun	
Suisse	Premier et deuxième rapports combinés	28 ^e Session (2003)
Tchad	Aucun	
Togo	Premier au cinquième rapports combinés	34 ^e Session (2006)
Tunisie	Troisième et quatrième rapports combinés	27 ^e Session (2002)
Vanuatu	Premier au troisième rapports combinés	38 ^e Session (2007)
Vietnam	Cinquième et sixième rapports combinés	37 ^e Session (2007)

SECTIONS ASSOCIÉES	DERNIERS RAPPORTS SOUMIS	EXAMEN PAR LE COMITÉ DE L'ONU
Albanie	Premier et deuxième rapports combinés	28 ^e Session (2003)
Andorre (Principauté d')	Rapport initial	25 ^e Session (2001)

SECTIONS ASSOCIÉES	DERNIERS RAPPORTS SOUMIS	EXAMEN PAR LE COMITÉ DE L'ONU
Bulgarie	Deuxième et troisième rapports combinés	18 ^e Session (1998)
Ex-République Yougoslave de Macédoine	Premier au troisième rapports combinés	34 ^e Session (2006)
Hongrie	Sixième rapport	39 ^e Session (2007)
Moldavie	Deuxième et troisième rapports combinés	36 ^e Session 2006
Pologne	Quatrième, cinquième et sixième rapports combinés	37 ^e Session (2007)
Roumanie	Sixième rapport	35 ^e Session (2006)

OBSERVATEURS	DERNIERS RAPPORTS SOUMIS	EXAMEN PAR LE COMITÉ DE L'ONU
Arménie	Deuxième rapport	Session spéciale (2002)
Georgie	Deuxième et troisième rapports combinés	36 ^e Session (2006)
Lettonie	Premier au troisième rapports combinés	31 ^e Session (2004)
Lituanie	Troisième et quatrième rapports combinés	41 ^e Session (2008)
République Tchèque	Troisième rapport	36 ^e Session (2006)

Source : <http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/reports.htm> (2008/06/16)

ANNEXE 3



DÉCLARATION CONCERNANT LES VIOLENCES À L'ÉGARD DE LA POPULATION CIVILE À L'EST DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Le Comité directeur du Réseau des femmes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie réuni à Bruxelles les 19 et 20 février 2008.

Appuyant la déclaration sur les situations politiques dans l'espace francophone adoptée par le Bureau de l'APF à Bujumbura (Burundi) les 1^{er} et 2 février 2008;

Rappelant l'attention constante que le Réseau des femmes parlementaires de l'APF porte à la situation des femmes et des enfants dans toutes les zones de conflit;

Condamne sans réserve la reprise des conflits à l'Est de la République démocratique du Congo où les populations vulnérables, en l'occurrence les femmes, les enfants et les personnes âgées subissent les pires atrocités;

Dénonce tout particulièrement les violences sexuelles à l'égard des femmes et des enfants utilisés, dans ce conflit, comme arme de guerre;

Exprime tout son soutien à la population civile de la République démocratique du Congo;

S'engage à sensibiliser l'ensemble des sections de l'APF, à attirer l'attention des gouvernements respectifs de ses sections et de la Communauté internationale pour que tous les moyens soient mis en œuvre afin de parvenir le plus rapidement possible à une situation pacifiée, à l'arrêt des massacres et sévices ainsi qu'à une prise en charge des victimes.